

## **Le sport amateur taclé par la pandémie ?**

**Pauline Christ Hostettler (PS)**

### **Réponse du Gouvernement**

Le sport amateur ou associatif est bien vivant en Suisse et dans le canton. Les prestations d'intérêt général des associations et entités sportives ne se limitent pas à l'offre sportive mais comprennent aussi des tâches importantes dans les domaines de la sociabilisation, de l'intégration et de la santé. De plus, ces prestations sont souvent le fruit d'un travail bénévole. Les associations et entités sportives jouent donc un rôle essentiel dans la pyramide du sport mais aussi dans la vie de tous les jours.

La pandémie de coronavirus a fortement mis à mal les activités usuelles (sportives et extrasportives) des associations et entités sportives jurassiennes. Elles souffrent d'un manque de revenus et d'un manque de visibilité, même si les assouplissements annoncés devraient permettre un retour à la normale dans les prochains mois.

Le Gouvernement est à l'écoute des associations et entités sportives jurassiennes et répond comme suit aux questions posées :

*1. Un inventaire des besoins financiers des structures sportives amateurs est-il prévu par le canton ? Si oui, dans quel délai ?*

Oui, une enquête sur la pandémie de coronavirus et ses répercussions, notamment financières, auprès des associations et entités sportives, sous la forme d'un questionnaire en ligne, est prévue en septembre 2021 par l'Office des sports.

*2. Le Gouvernement compte-t-il débloquer un montant pour redonner de l'entrain, voire assurer la survie des clubs amateurs ? Au travers, par exemple, d'un plan de relance destiné au sport ?*

Depuis le début de la pandémie de coronavirus, la situation financière des associations et entités sportives jurassiennes s'est effectivement péjorée. Fort heureusement, grâce à une bonne gestion et une situation financière globalement saine, ainsi qu'au maintien en 2020 et 2021 des contributions financières octroyées par le fonds pour la promotion du sport, une grande majorité des associations et entités sportives a pu traverser cette crise sanitaire sans trop de dégâts. De plus, celles qui en font la demande continuent d'être soutenues par le fonds de solidarité du Gouvernement afin de compenser de graves dommages financiers subis en raison des mesures prises par les autorités pour lutter contre la pandémie de coronavirus.

En parallèle, la Confédération a mis en place plusieurs contributions financières à fonds perdu en faveur du sport populaire et du sport d'élite amateur. Ainsi, plusieurs associations et entités sportives jurassiennes ont pu bénéficier des aides d'urgence et des mesures de stabilisation en 2020. Ces dernières seront également reconduites en 2021.

Grâce à ces diverses aides financières, aucune association ou entité sportive, à ce jour, n'a disparu à cause de la pandémie de coronavirus. Dans ce contexte, le Gouvernement juge prématuré d'établir un plan de relance en débloquant un montant spécifique et complémentaire pour venir en aide aux associations et entités sportives jurassiennes.

*3. Des mesures pourraient-elles être prises au travers d'une prise en charge des frais fixes ?*

Comme mentionné dans la réponse précédente, le Gouvernement estime qu'il est prématuré de définir les éventuelles mesures pouvant être mises en place sans avoir effectué un état de la

situation auprès des associations et entités sportives jurassiennes. Ainsi, il s'agira notamment de définir clairement la notion de frais fixes compte tenu de la diversité des structures des associations et entités sportives.

*4. Les clubs vivent également grâce à l'engagement de nombreux bénévoles : des actions sont-elles prévues pour susciter à nouveau l'engouement au sortir de la crise ?*

L'Office des sports a réalisé un sondage en ligne du 7 au 23 mai 2021 auprès des associations et entités sportives concernant la pandémie de coronavirus et ses répercussions sur le bénévolat. Les résultats montrent que la crise sanitaire a eu un impact limité sur le nombre de personnes s'impliquant bénévolement pour des associations ou entités sportives. La majorité d'entre elles sont satisfaites et n'ont pas constaté une baisse du bénévolat. Par contre, les associations et entités sportives rencontrant des difficultés à trouver des personnes bénévoles avant la crise sont toujours confrontées à cette problématique.

Ces résultats doivent cependant être considérés avec une certaine réserve, la crise sanitaire n'étant pas encore terminée. La pratique sportive reste encore limitée, avec notamment une restriction concernant le nombre d'athlètes et de spectateurs lors des compétitions. De plus, les manifestations lucratives, telles que les fêtes de village, braderies, etc., ne peuvent pas être organisées actuellement. C'est pourquoi un nouveau sondage sera effectué durant le deuxième semestre 2021 afin d'avoir un suivi de la situation du bénévolat, compte tenu des prochains assouplissements envisagés.

Le Gouvernement tient à remercier et saluer toutes les personnes qui s'engagent bénévolement dans le canton du Jura. Il est attentif à l'évolution de cette thématique. En effet, il reste en contact régulier, par l'intermédiaire de l'Office des sports, avec les associations et entités sportives.

Delémont, le 8 juin 2021

Certifié conforme par la chancelière d'Etat  
Gladys Winkler Docourt